LE TERRITOIRE

8. UN PROJET PORTÉ PAR UN ACTEUR DE PROXIMITÉ

- Adapter l'accueil aux réalités des modes de vie des familles vivant sur le territoire
- Travailler avec les acteurs éducatifs du territoire (PMI, RAM, écoles maternelles, maisons des solidarités, maisons de santé, structures spécialisées pour les enfants porteurs de handicap...)
- Réaliser des actions communes avec les autres services ou activités Familles Rurales: actions intergénérationnelles, passerelles avec les accueils de loisirs maternels, actions de soutien à la parentalité...
- Agir en lien avec la fédération départementale et les autres structures d'accueil Familles Rurales

9. UN PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS ET LES INSTITUTIONS SOCIALES

- Travailler en collaboration avec la collectivité et les institutions sociales (CAF, MSA, CG, PMI, REAAP, commission départementale des services aux familles...) en communiquant sur le fonctionnement et les actions réalisées par la structure
- Rencontrer régulièrement les élus et les institutions sociales afin d'évaluer les conventions (comité de pilotage, commission de suivi)
- S'inscrire dans le projet éducatif du territoire et participer aux actions portées par les partenaires

10. UN FONCTIONNEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Acheter des matériaux et des produits d'hygiène éco-labellisés
- Gérer les déchets (tri, compost)
- Favoriser l'achat de produit locaux et les circuits courts d'approvisionnement
- Travailler conjointement avec les commerçants locaux
- Réfléchir en concertation avec le propriétaire des locaux à la diminution des consommations d'énergie
- Expérimenter les couches lavables



Familles Rurales Fédération nationale

7 cité d'Antin - 75009 Paris Tél. 01 44 91 88 88 www.famillesrurales.org infos@famillesrurales.org Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée et habilitée pour son action :

- famille

- ieunesse

- loisirs

consommatioréducation

- formation

- vie associative

Maquette : F. Barbier, fédération nationale - Photos :





Les engagements Qualité Familles Rurales constituent un contrat entre les familles, les partenaires (collectivités, CAF, MSA...) et une structure ou un service d'accueil de la petite enfance Familles Rurales, adaptable aux besoins, à l'ambition et aux moyens de chaque territoire.

Ces engagements résultent d'un travail réalisé en 2013-2014 par une quinzaine de professionnels de fédérations départementales Familles Rurales.

L'objectif de ce document est de permettre aux équipes des EAJE de s'approprier les 10 engagements pour les réaffirmer, les conforter ou impulser leur mise en œuvre dans leur structure.

Il appartiendra à chaque équipe de travailler en concertation avec la fédération départementale afin de concevoir et mettre en place des actions permettant d'atteindre ces engagements.



LES FAMILLES 1. UN LIEU ET DES ACTIVITÉS GARANTISSANT LE BIEN-ÊTRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT • Prendre en compte les besoins individuels des enfants • Concevoir des actions éducatives à l'apprentissage des règles de vie en collectivité • Mettre en place des repères pour les enfants (personne, espace, temps) • Placer le jeu pour grandir et pour le plaisir • Travailler autour de l'alimentation, la découverte du goût • Rédiger des protocoles afin de respecter les règles liées à l'hygiène, aux soins, à la santé, à la sécurité dans les locaux... 2. UN ACCUEIL ET UN ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES PARENTS • Accueillir les enfants de manière régulière, occasionnelle et d'urgence • Etablir une relation de confiance entre les professionnels et les parents • Prendre du temps pour la famille lors de l'inscription • Prévoir une période d'adaptation pour chaque enfant • Informer les parents (prévention santé, alimentation, sommeil, risques domestiques...) • Créer des outils de communication (livret d'accueil, journal, site internet, trombinoscope, outils d'expression...) • Concevoir un espace accueillant pour les parents 3. UN ESPACE DE PARTICIPATION DES FAMILLES ET DE LIEN SOCIAL • Proposer des temps d'échanges individuels et collectifs • Mettre en place un conseil de crèche, un comité de parents, une commission de parents... • Réaliser des activités avec les parents et leurs enfants • Proposer des temps festifs, des journées portes ouvertes • Communiquer aux parents le projet d'établissement

L'ASSOCIATION

4. UNE ORGANISATION IMPLIQUANT DES PARENTS BÉNÉVOLES

- Répartir les fonctions et les responsabilités entre les salariés, les parents bénévoles et les membres du conseil d'administration
- Créer des espaces, des temps pour être, faire et penser ensemble, gérés par les parents
- Etablir des diagnostics partagés entre les parents bénévoles et les salariés
- Associer les parents à la conduite des projets, des activités et à la vie de la structure
- Travailler sur des projets collaboratifs et évaluer les actions réalisées

5. UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS FORMÉE ET PÉRENNE

- Recruter du personnel qui adhère au projet de la structure et aux valeurs de Familles Rurales (famille, association, ruralité)
- Organiser régulièrement des réunions d'équipe afin d'évaluer le projet et de faire évoluer les pratiques
- Renforcer les compétences du personnel par des actions de formation en fonction des besoins (public accueilli, activités innovantes...)
- Evaluer de manière régulière les salariés sur leurs objectifs
- Echanger sur les pratiques avec les autres structures d'accueil Familles Rurales du département

6. UNE GESTION FINANCIÈRE TRANSPARENTE SANS RECHERCHE DE PROFIT

- Utiliser des outils de suivi budgétaire, de gestion des facturations, un plan de trésorerie...
- Présenter régulièrement un état financier et la réalisation des actions aux familles et aux financeurs
- Solliciter un accompagnement auprès de la fédération départementale
- Adapter les tarifs des services aux ressources des familles pour permettre un accès à tous

7. UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ, D'HYGIÈNE ET D'ALIMENTATION

- Vérifier la conformité des locaux à l'évolution des réglementations
- Rédiger des protocoles (hygiène, soins, santé, alimentation...) et contrôler leur mise en oeuvre
- Former les salariés en fonction de l'évolution de la réglementation et aux gestes de premiers secours
- Evaluer les procédures afin d'assurer au mieux la sécurité
- Réaliser des exercices d'évacuation d'urgence